

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT R.R.1562.047

RÈGLEMENT R.R.1562.048

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

R.R.1562.047 soit le Règlement modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions et ce, pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

R.R.1562.048 soit le Règlement modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions concernant entre autre la transformation du cannabis et ce, pour l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 12 avril 2019, date inscrite aux certificats de conformité et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 17 avril 2019.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Anne-Sophie Bergeron, avocate